L'association Aides s'estime diffamée

- Associations, Mobilisations - Autres associations -

Nouvelobs.com - 26/01/11 - Louis Morice

Vrai scandale ? Fausse polémique !, explique à Nouvelobs.com l'association de lutte contre le sida, mettant en avant la totale transparence de ses finances.



Christian Saout a été président de l'association Aides de 1998 à 2007. (AFP)

"Choqués et abasourdis" : mis en cause pour la gestion de son budget par Le Parisien de mardi, les volontaires et les salariés de l'association Aides s'estiment diffamés. Créée en 1984, l'association de lutte contre le sida est d'autant plus indignée qu'elle sait les ravages causés par ce type d'accusations dans l'opinion. D'autant plus que l'article cite le scandale Crozemarie qui a éclaboussé l'Arc, association de recherche contre le cancer, au début des années 90.

"Le mal est fait alors qu'il ne s'agit que d'un feu de paille", a regretté Antoine Henry, salarié de l'association, joint par Nouvelobs.com mercredi 26 janvier.

"Il n'y a pas de scoop"

Directeur général délégué de Aides, Olivier Dénoue s'inquiète lui aussi des répercussions de cet article sur les relations de l'association avec ses partenaires et ses donateurs : "Il y a une distorsion entre un pseudo scoop et l'impact qu'il va avoir". Olivier Dénoue rappelle les combats actuels de Aides, engagée avec ses partenaires publics dans des projets comme le développement d'actions de prévention et de soutien, comme en Guyanne, département particulièrement touché : "On a là un vrai besoin de soutien", explique-t-il. Il insiste aussi sur l'action de Aides développée lors de protocoles de recherche avec l'ANRS (Agence nationale de recherche sur le sida), citant l'accompagnement à l'injection encadrée ou le dépistage rapide. "Nous sommes dans un rapport de confiance avec nos partenaires et l'article du Parisien, sans fondement, risque fort de le remettre en cause". L'association répond donc point par point à l'argumentaire développé par le quotidien.

Le Parisien appuie sa démonstration sur le rapport du cabinet d'expertise comptable Secafi que l'article qualifie d'étude confidentielle. "Confidentielle, c'est l'accroche parfaite de l'article à sensation", dénonce Antoine Henry. "Sans ce mot, il n'y a plus de scoop, il n'y a plus de scandale", explique-t-il. Aides signale donc que ce rapport est mis en ligne sur son site [1] et précise qu'il s'agit d'une mission confiée à Secafi par le comité d'entreprise de l'association. "Ce n'était donc pas à la direction de diffuser ce document et les élus du comité d'entreprise n'avaient pas jugé utile de le faire", explique Antoine Henry.

Aides insiste sur sa volonté de transparence. "Nous n'avons d'ailleurs pas le choix", rappelle Olivier Dénoue, "chaque année, il y a le rapport de la Cour des comptes et ce rapport, comme les autres, est disponible."

"Aides ne fixe pas les salaires de la fonction publique"

Le Parisien détaille le salaire de Christian Saout, président de l'association de 1998 à 2007. Ce magistrat administratif a été mis à disposition d'Aides par le Conseil d'Etat. Son salaire, payé par l'association est remboursé à Aides par une subvention versée par l'Etat : "Ce ne sont donc pas les donateurs qui financent mon salaire", a expliqué Christian Saout au Parisien. Quant au montant de ce salaire, autour de 5.000 euros par mois, Antoine Henry s'étonne de l'analyse qu'en fait Le Parisien : "Ce n'est pas Aides qui fixe les salaires de la fonction publique !"

Aides est aussi accusée d'avoir fait bénéficier Christian Saout d'un appartement de fonction à Pantin pour un loyer de 700 euros par mois. La Cour des comptes a effectivement fait remarquer qu'il s'agissait d'un avantage en nature. Christian Saout précise que cette situation est en train d'être régularisée. De son côté, l'association plaide la bonne foi et rappelle que pour elle, il s'agissait avant tout de pouvoir réaliser une économie conséquente en évitant de payer des nuits d'hôtel et des déplacements à Chritian Saout qui ne réside pas à Paris, une économie de "plus de 10.000 euros par an", annonce Antoine Henry.

Selon Le Parisien, seulement 60% du budget de Aides sert à financer directement ses missions sociales. Antoine Henry précise que ce sont en fait 63% des moyens financiers qui sont consacrés directement à son action. Sur les 37% restant, seuls 17% sont des frais de fonctionnement. Les autres 20% sont une charge fixe de l'année 2009 qui a des répercussions sur les années suivantes, représentant les frais de collecte : "un investissement sur l'avenir", insiste Antoine Henry "puisqu'un donateur s'engage en moyenne sur cinq ans."

S'attacher des compétences fortes

Quant au salaire du directeur général, Vincent Pelletier, à 9.500 euros par mois, "même s'il est dans la fourchette haute, il n'est pas en dehors des clous", explique Antoine Henry qui rappelle que ces chiffres sont publics. Comparé à d'autres associations, le directeur général de Aides n'est pas le mieux payé. "Nous avons la volonté de nous attacher des compétences fortes et il faut pouvoir conserver une personne capable de gérer 450 salariés et 1.000 volontaires", note Antoine Henry.

Enfin, selon le Parisien, Aides "a choisi de ne pas adhérer" au comité de la charte, organisme qui garantit la transparence des dons. Olivier Dénoue précise que Aides n'a tout simplement pas pu y adhérer puisque, avant 2002, elle était une fédération de 27 associations indépendantes. Après la fusion en une seule association, c'est le comité de la charte "qui était sans-dessus-dessous", explique le directeur général délégué : "ça ferraillait au sein du comité de la charte, ils étaient en plein débat sur des membres qui étaient alors juges et parties. De notre côté, nous avions d'autres priorités et nous avons consacré toute notre énergie à nos projets."

---

[1] Télécharger les 4 rapports financiers sur AIDES ci-dessous